

COMMUNE DE SALLES

Séance du conseil municipal **du 22 septembre 2025**

Membres en exercice :10

Date de la convocation :15/09/2025

Le lundi 22 septembre 2025 à 18h30, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Mathieu CUEL, maire de SALLES.

Secrétaire de la séance : Monsieur Jean-Pierre HOURCADE

Présents : Monsieur Mathieu CUEL, Monsieur Jean-Pierre HOURCADE, Madame Claire COURRÈGES NOGUÉ, Madame Camille LOUEY, Monsieur Frédéric PELUHET, Madame Carine MAURY, Madame Camille BACH, Monsieur Jean-Pierre PERUS, Monsieur Jean-François DESTRIAN

Absent et excusé : Monsieur Jérémie PEDARRIBES

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance précédente
- Logements communaux - appartement école T5 - révision annuelle du loyer
- Logements communaux - appartement auberge – destination du logement prochainement vacant
- Forêts communales – entretien des pistes forestières - programme 2025
- Cimetière – programme d'aménagement paysager complémentaire
- Place de la châtaigneraie - programme d'entretien – marché pluriannuel
- Maison de la châtaigneraie - travaux d'aménagement intérieur
- Communauté des communes – avis sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Questions diverses :

- Syndicat d'adduction d'eau potable (SIAEP) –étude transfert compétence eau
- Bilan rentrée scolaire 2025-2026
- Estive col d'Andorre – Bilan été 2025
- Fêtes et animations du village – bilan et projets

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Objet : Forêts communales - entretien des pistes forestières - programme 2025 N° DE 2025 018

Le Maire présente le programme de travaux d'entretien des pistes et chemins établi par l'ONF pour l'année 2025.

Ces travaux consistent à l'entretien des pistes et chemins, au curage des fossés, reprofilage de la piste afin de maintenir les écoulements en bon état avant l'hiver.

L'entretien est partagé avec les autres communes concernées par l'usage de cette piste : Sere en lavedan, Gez, Ayzac Ost, Agos Vidalos, Ouzous et Salles.

Chaque année, chacune des 6 communes est sollicitée par alternance.

Cette année, les communes sollicitées sont Gez, Ayzac Ost, Ouzous et Salles.

Le devis correspondant à ces travaux est établi comme suit :

Travaux d'infrastructure:

	QTE	Un.	PU ou taux	tva	montant estimé (euros HT)
<u>travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers</u> <u>localisation : route forestière</u> <u>Extrême de Salles</u> <u>curage de fossés, entretien des renvois d'eau et reprofilage de la piste</u> <u>entretien partagé avec les autres communes concernées :</u> Gez, Ayzac Ost, Ouzous et Salles	1	U	779.32	10	779.32
					total HT 779.32 euros total TVA 77.93 euros total TTC 857.25 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- demande à l'ONF de faire figurer sur un plan les pistes concernées
- approuve le programme de travaux 2025 présenté
- autorise le maire à signer le devis de l'ONF d'un montant de 779.32 euros HT (part commune de Salles)

Délibération : adoptée

Objet : Cimetière -programme d'aménagement paysager complémentaire N° DE 2025 019

La première phase des travaux d'aménagement qui comprenait le remplacement de la grille d'entrée, l'arrachage de la haie Sud de tuyas, le remplacement du grillage de clôture, l'aménagement d'un enclos de stationnement, la plantation d'une haie de houx et de noisetiers et la pose de cavurnes est aujourd'hui achevée.

Il est proposé au conseil municipal d'engager une seconde phase de travaux qui comprendrait l'arrachage de la première moitié de la haie Nord de tuyas (de l'entrée du cimetière jusqu'à la dernière cavurne), le remplacement du grillage, la plantation d'une haie naturelle, la plantation d'un arbuste entre les cavurnes et les conteneurs de tri, la création d'un jardin fleuri à l'arrière de cavurnes, la plantation de deux arbustes de part et d'autre de la balustrade.

Le devis de ces travaux d'aménagement s'élève à la somme de 5 104 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le programme des travaux
- autorise la maire à solliciter les subventions de l'Etat et du Département des Hautes-Pyrénées
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise Pyrénées Paysage.

Délibération : adoptée

Objet : Communauté des communes - avis sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées N° DE 2025 020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les chapitres IV et V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2022-09-02-00003 du 2 septembre 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves,

Vu le rapport de la CLECT du 4 juin 2025,

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT.

Ce rapport porte sur :

- l'évaluation des charges courantes de fonctionnement liées au transfert à la CCPVG de nouveaux équipements sportifs à compter du 1er janvier 2025, soit :
 - 170 356 € pour les équipements transférés par la commune d'Argelès-Gazost,
 - 26 262 € pour les équipements transférés par la commune de Pierrefitte-Nestalas.
- L'évaluation des charges liées à des travaux de mise aux normes obligatoires ou réglementaires, soit :
 - 10 233 € pour les équipements transférés par la commune d'Argelès-Gazost,
 - 5 000 € pour les équipements transférés par la commune de Pierrefitte-Nestalas,sachant que ces charges ne seront comptabilisées que l'année suivant la réalisation des travaux par la CCPVG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la CLECT.

Délibération : adoptée

Objet : Place de la châtaigneraie - programme d'entretien – marché pluriannuel : Délibération retirée - Pas de vote

Questions diverses :

- Révision du loyer du logement conventionné appartement T5 école : la commune applique chaque année, au 1er septembre, la révision du loyer selon l'indice de référence des loyers de

l'INSEE. Au 1er août 2025 le loyer est de 638.31 euros. Vu le montant du loyer actuel et la vocation sociale de ce logement, il est décidé de ne pas appliquer la révision annuelle pour cette année.

- Logements communaux - appartement auberge – destination du logement prochainement vacant

Les gérantes du restaurant "Auberge du Bergons" proposent à la commune de louer le logement d'habitation qui se libère fin octobre. Elles souhaitent le meubler pour le sous-louer en priorité à des personnels en contrat d'apprentissage, d'intérim ou à des stagiaires en formation. Dans le cas où le logement ne serait pas occupé, elles souhaitent pouvoir le sous-louer comme hébergement touristique.

Les échanges ont porté sur les conditions juridiques de sous location, le loyer, l'ameublement, la gestion et l'affectation pour un usage d'hébergement touristique.

A l'issue de ces échanges les élus du conseil municipal ont, à la majorité, décidé de conserver à ce logement son usage d'habitation familiale géré par la commune.

- Syndicat d'adduction d'eau potable (SIAEP) – étude transfert compétence eau : la réunion de lancement de l'étude a été engagée

- Bilan rentrée scolaire 2025-2026 : l'effectif des classes maternelles est de 27 élèves

- Estive col d'Andorre – Bilan été 2025- affectation cabane col d'Andorre : il a été indiqué que l'occupation de la cabane par un berger n'a pas permis son utilisation par les randonneurs. Le conseil souhaite que soit étudié avec le syndicat pastoral la possibilité d'implanter une nouvelle cabane qui serait pour les éleveurs.

- Investissements 2026 - aménagements intérieurs de la maison de la châtaigneraie : il a été indiqué que la commune fera étudier le programme et l'évaluation du coût des travaux ainsi que l'étude et le chiffrage d'un projet de construction d'un abri jouxtant la maison de la châtaigneraie. Cet abri ouvert permettra et pourra servir pour des manifestations et animations familiales ou communales.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Délibérations prises :

Objet : Forêts communales - entretien des pistes forestières - programme 2025 N° DE_2025_018

Objet : Cimetière -programme d'aménagement paysager complémentaire N° DE_2025_019

Objet : Communauté des communes - avis sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées N° DE_2025_020

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Mathieu CUEL
Président de séance

Monsieur Jean-Pierre HOURCADE
Secrétaire de séance

